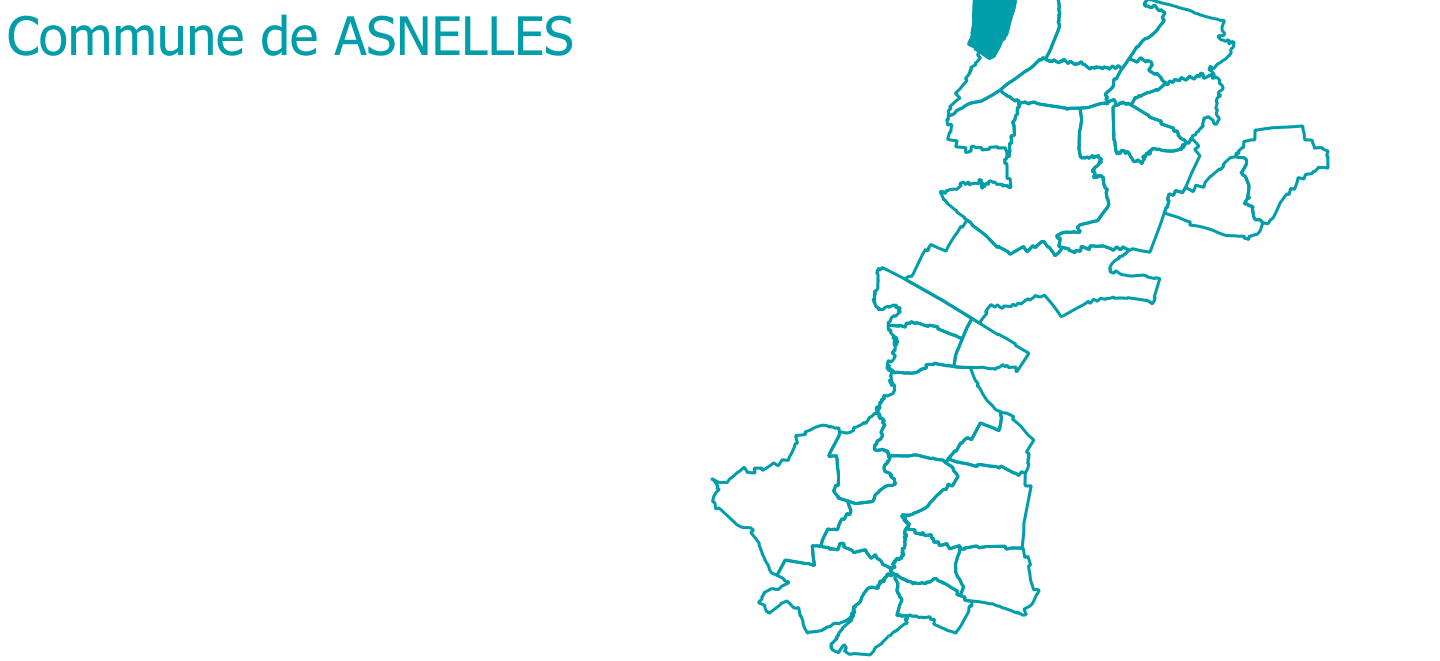


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.3.1.a. Plan des risques naturels liés à l'eau



PLU arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 20 février 2025

N 0 100 200 m

Sources : Cadastre DGI - IGN© BD-TOPO, DDT du Calvados
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2025

Cours d'eau

**SECTEURS EXPOSÉS AUX INONDATIONS
PAR REMONTÉES DE NAPPES**
Profondeur des nappes phréatiques en période de très hautes eaux (PTEH)

- Profondeur de 1m à 2,5m - Risque pour les sous-sols
- Profondeur entre 0,5 et 1m - Risque pour les réseaux et sous-sols
- Profondeur inférieure à 0,5m - Nappe affleurante

**SECTEURS EXPOSÉS AUX INONDATIONS
PAR DÉBORDEMENT DES COURS D'EAU**

- Périmètre de protection du risque inondation (PPRI)

